



ÉQUIPEMENT DE *soupe* OFFRE DE REMISE

Campbell's sait que le bon équipement peut améliorer l'offre de soupe et augmenter les ventes.

L'offre de rabais sur une marmite de *Campbell's* Les remboursements applicables sur les achats d'une marmite pour la soupe seront de **1 \$** par caisse de n'importe quelle soupe surgelée ou n'importe quel plat cuisiné en bac *Campbell's*^{MD}.

Le remboursement maximal sera équivalent au prix d'achat avant taxes de votre marmite (jusqu'à concurrence de 700 \$). Seules les factures des soupes surgelées ou des plats cuisinés en bac *Campbell's* seront admissibles au rabais sur une marmite.

ENVOYER MON RABAIS À (écrire en caractères d'imprimerie)

NOM DE L'ENTREPRISE		NOM DE LA PERSONNE	
ADRESSE	VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
TÉL	FAX	ADRESSE DE COURRIEL	
DISTRIBUTEUR	REP. CAMPBELL		
ÉQUIPEMENT ACHETÉ	DATE D'ACHAT	MONTANT DE REMISE	

* CONDITIONS

Cette offre est réservée uniquement aux exploitants de services alimentaires indépendants. Elle n'est pas destinée aux distributeurs, aux chaînes, aux groupements d'achats ou aux comptes sous contrat.

**Veuillez soumettre une copie de la facture d'achat de l'équipement et de toutes les factures d'achat de produits *Campbell's* admissibles, accompagnées du « formulaire d'offre de remboursement » dûment rempli à :
Offre de remboursement sur l'équipement pour services alimentaires de *Campbell's*, C. P. 39, Brampton (Ontario) L6V 2K7**



Visitez campbellsfoodservice.ca pour d'autres informations sur nos produits.  